

PROCES VERBAL DE SYNTHESE **DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**



**Communication au porteur de projet
SCMC et à Monsieur le Maire de Bagnac sur Célé.**



Enquête Publique unique relative à la demande de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter la Carrière et ses installations annexes aux lieux-dits «Auriac, Caffoulens et Les Carrières» sur la commune de Bagnac sur Célé (46) par la SARL SCMC et au déclassement anticipé d'une section de la VC n° 11 et au classement de la nouvelle section.

MR Jean-Marie WILMART
Commissaire enquêteur.

Laburgade, le 06 Décembre 2018.

Messieurs Jean-Marc GOUZY, Directeur de la Carrière "SCMC" et Fausto ARAQUE, Maire de Bagnac sur Célé.

Objet : Procès verbal (PV) des observations du public et questions du CE.

Référence: Arrêté Préfectoral n°E 2018-248 du 16 octobre 2018.

Pièces jointes: Copie des observations, courriers, entretiens portées sur le Registre d'Enquête publique à Bagnac sur Célé et site internet dédiés à l'Enquête publique de la Carrière SCMC et Déclassement de la VC n°11.

Messieurs,

L'enquête publique unique, relative à la demande de renouvellement d'autorisation et d'extension déposé par la SARL SCMC, d'exploiter la Carrière sise au lieu dit «Les Carrières, Auriac et Caffoulens», ainsi que le Déclassement et reclassement de la VC n°11 déposé par le Maire de la commune de Bagnac sur Célé s'est déroulée du Lundi 05 Novembre 2018 au Jeudi 06 Décembre 2018 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Au cours de cette période, les habitants des dix communes comprises dans le rayon des 3 km du projet ont pu consulter le dossier sur ce projet, aux jours et heures d'ouverture au public et faire part de leurs avis et observations sur le Registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Bagnac sur Célé. Parallèlement le public pouvait transmettre ses observations, par courrier postal à l'attention du Commissaire enquêteur au siège de l'Enquête en mairie de Bagnac sur Célé, mais également sur le site de la Préfecture du Lot intitulé: ddt-sg-bp@lot.gouv.fr.

J'ai en outre, assuré 05 permanences de 4 heures chacune organisées dans les locaux du siège de l'enquête publique unique en Mairie de Bagnac sur Célé dans la période du Lundi 05 novembre 2018 : ouverture de l'enquête au Jeudi 06 Décembre 2018: clôture de l'enquête, afin de répondre aux éventuelles questions et recevoir les avis ou observations orales du public. En corollaire, à mon initiative, le public a pu également participé à une Réunion d'Information et d'échanges que j'ai présidé et qui s'est déroulée à la salle des Fêtes de Bagnac sur Célé, rue Figeagaise, le 8 Novembre à partir de 18h00. Cette réunion a réuni environ 35 personnes (cf. Compte rendu joint).

Conformément aux dispositions règlementaires (art.11), le Commissaire enquêteur a obligation d'adresser un PV (procès verbal) de synthèse aux Responsables de projet dans les huit jours suivants la clôture de l'enquête.

2

Ainsi, selon l'article R. 123-18 du Code de l'Environnement, vous disposez en tant que Responsables de votre projet respectif, de 15 jours dès réception du présent PV donnant Synthèse des contributions recueillies pendant l'Enquête unique, pour produire en retour vos observations éventuelles sous forme d'un Mémoire Réponses unique intitulé: « Carrière SCMC et déclassement et reclassement de la VC n°11».

Conséquemment, il vous appartient de prendre connaissance de ces observations et d'exprimer votre position pour chacune d'entre-elles dans votre Mémoire réponse.

A cet effet, vous trouverez en Annexe, sous forme de PV de synthèse: les observations écrites reçues, soit remises directement par leurs auteurs, inscrites sur le Registre d'enquête ou conformément aux dispositions de l'art L.123-13 du Code de l'Environnement, dans sa version issue de l'Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016, par courrier électronique.

En corollaire, veuillez trouver la synthèse manuscrite des questions et observations relevées pendant cette Enquête publique décliné selon le plan suivant:

- **Partie 1**: Bilan des observations du public par permanence.
- **Partie 2**: .Questions complémentaires du Commissaire enquêteur.
- **Partie 3**: Photocopie des documents joints.

En conséquence je vous serai gré Messieurs, de bien vouloir me faire connaître par écrit dans le délai de 15 jours (termes de rigueur à réception de ce PV), vos éléments de réponse et observations éventuelles à ces diverses questions.

Je souhaiterais en outre avoir des précisions sur les points exposés dans la rubrique intitulé «Questions complémentaires du Commissaire enquêteur».

Vous remerciant par avance pour vos réponses, je vous prie d'agréer messieurs , l'expression de mes sentiments distingués.

Procès verbal remis respectivement à Monsieur GOUZY (Carrière SCMC) et Monsieur le Maire de Bagnac sur Célé (Déclassement VC 11), le Jeudi 06 Décembre 2018 à 15H00'en Mairie de Bagnac sur Célé.

Jean-Marie WILMART
Commissaire enquêteur
près le Tribunal Administratif de Toulouse.

1°) Rappel du contexte général du projet.

Par lettre du 20 juin 2017, monsieur Philippe DURAND, gérant de la Société des Carrières du Massif Central (SCMC) dont le siège se trouve à Caffoulens, 46270 à Bagnac sur Célé a demandé l'autorisation :

- de renouveler la carrière de gneiss leptynitique autorisé par l'Arrêté préfectoral du 7 janvier 2016, sur le territoire de la commune de Bagnac sur Célé, lieux-dits: «Les Carrières, Auriac et Caffoulens» sur une surface de 26,3 ha.
- D'étendre cette carrière sur une surface de 7,1 ha au lieu-dit: «Caffoulens».
- de réintégrer dans le périmètre autorisé 2 parcelles réaménagées (abandonnées dans l'A.P du 21/10/2010), sur une surface de 1,08 ha.
- D'exploiter sur le site de cette carrière, une installation de concassage-criblage.
- D'exploiter une station de transit de produits minéraux solides.
- D'admettre des matériaux inertes d'origine extérieure qui seront utilisés pour permettre la remise en état du site, avec les stériles d'exploitation et les terres de découverte.

Faisant référence au 5ème alinéa de l'article 15 de l'Ordonnance du 26 janvier 2017, relative à l'autorisation environnementale: Cette demande d'autorisation est déposée, instruite et délivrée en application des dispositions du chapitre II du titre 1er du Livre V de ce Code et, des dispositions particulières aux autorisations, énumérées par le I de l'art. L. 181-2 du même code qui lui sont nécessaires, dans leur rédaction antérieure à cette Ordonnance.

Le dossier s'est révélé complet en application du Code de l'Environnement (livre V, titre 1er), et conformément aux dispositions des articles R.512-2 à R.512-7 relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Suite à cette demande du porteur de projet, une Enquête publique a été prescrite par le Préfet du département du Lot, portant le n°E.2018-248 en date du 16 octobre 2018.

Cette Enquête publique s'est déroulée du Lundi 05 novembre 2018 au Jeudi 06 décembre 2018 (13H00'), en Mairie de Bagnac sur Célé.

Conséquemment, au vu de la demande de la SARL SCMC et de MR le Maire de Bagnac sur Célé et par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse du 03 octobre 2018, Monsieur Jean-Marie Wilmart a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur, afin de procéder à l'Enquête publique unique citée en supra.

2°) Permanences du Commissaire enquêteur.

Enquête publique du 05 novembre 2018 au 06 décembre 2018 inclus, relative à la demande de renouvellement et l'extension d'une autorisation d'exploiter une carrière aux lieux dits: «Auriac, les Carrières et Caffoulens» ainsi que le déclassement et reclassement d'une partie de la VC n°11 sur le territoire de la commune de Bagnac sur Célé (46)

Le Commissaire enquêteur a assuré 05 Permanences au siège de l'enquête en Mairie de Bagnac sur Célé sur une période de 32 jours consécutifs aux jours et horaires suivants:

- Lundi 05 Novembre 2018 de 10H00' à 12H00' et 14H00' à 16H00'.
- Vendredi 15 Novembre 2018 de 10H00' à 12H00' et 14H00' à 16H00'.
- Samedi 24 Novembre 2018 de 10H00' à 13H00'.
- Vendredi 30 Novembre 2018 de 10H00' à 12H00' et 14H00' à 16H00'.
- Jeudi 06 Décembre 2018 de 10H00' à 13H00'.

En facilitant l'accès au public durant 3 jours en présentiel le matin et également l'après-midi (01 lundi et 02 vendredi) et un samedi matin.

Un dossier très détaillé du projet répondant aux textes propres à chacune des enquêtes précitée a été déposé en mairie de Bagnac sur Célé.

Par ailleurs, le dossier était consultable sur le site de la Préfecture du Lot et un ordinateur portable disposant du dossier en version numérique était disponible aux heures et jours d'ouverture du siège de l'Enquête en mairie de Bagnac sur Célé. Ainsi, force est de constater que le public a été informé du déroulement de l'enquête et des jours et heures de permanence selon les conditions réglementaires en vigueur.

3°) Bilan globale des observations.

Selon les renseignements remontés, le dossier mis à disposition du public en mairie de Bagnac sur Célé, dans sa version «papier» n'a été consulté que par quelques personnes en dehors des permanences du Commissaire enquêteur.

- Nul n'a utilisé la possibilité de consulter la version « électronique» du dossier sur le PC mis à disposition du public en Mairie de Bagnac sur Célé, siège de l'enquête.

Quoi qu'il en soit de leur nombre et de leur répartition, ces consultations ont abouti à l'émission d'observations, en majorité lors des permanences du Commissaire enquêteur, par courrier ou courriel.

3 1) Bilan détaillé des observations.

- Nombre d'observations émises sur le Registre en mairie: 04
- Nombre d'observations émises par voie électronique: 10
- Nombres d'observations orales: 05
- Nombres de courriers annexés au registre en mairie: 06

3 2) Analyse quantitative des observations par permanence.

Le tableau ci-après confirme qu'une trentaine d'observations dont/et courriers ont été exprimé sur le Registre mis à la disposition du public en Mairie de Bagnac sur Célé pendant toute la durée de l'Enquête publique.

Tableau de synthèse des observations des 5 permanences.

DATES	LIEU	OBJET	OBSERVATION
<u>Permanence 1</u> Lundi 05/11/2018	Mairie de Bagnac sur Célé 10H à 12H et 14H à 16H	Entretien avec Mme Goody	01 Courrier de 9 pages. (Mme Goody)
<u>Permanence 2</u> Vendredi 16/11/2018	Mairie de Bagnac sur Célé 10H à 12H et 14H à 16H	Entretien avec Mme Goody Mme Parmiseux MR Begala	01 Courrier (Mme Parmiseux)
<u>Permanence 3</u> Samedi 24/11/2018	Mairie de Bagnac sur Célé 10H à 13H	Entretien avec Mme Parmiseux Mr Begala Mr Breuil Mr le Maire de Bagnac sur Célé	02 Courriers (CM Quartz et Mme Parmiseux)
<u>Permanence 4</u> Vendredi 30/11/2018	Mairie de Bagnac sur Célé 10H à 12H et 14H à 16H	Entretien avec Mme Goody par tel	Questions sur procédure EP
<u>Permanence 5</u> Judi 06/12/2018	Mairie de Bagnac sur Célé 10H à 13H	Entretien avec Mr Thérondel et Mme Mage Mr Rischard	01 Courrier

Tableau de synthèse des observations.

Total Courriels reçus	Total Observations Hors permanence CE	Total Courriers
- Carrière « CM Quartz» Catus, Crayssac	- MR Ginalhac	- MME Goody
- « GADEL» Cahors	- MR Seyrolle	- MME Parmiseux
- « OCCI /Transports» Rodez	- MR Breuil	- MR Begala
- « Pétition du Hameau Laramondie».		MR Laborie
- Maires des communes de: Trioulou, Linac, Saint Jean Mirabel, Saint Santin de Maurs, Prendeignes.		MR et MME Thérondel
		Personnel de la Carrière SCMC

4°) Liste des observations regroupées par Thèmes.

La synthèse thématique a été élaborée à partir des observations portées sur le Registre d'enquête, les courriers transmis et les courriels reçus sur le site de la Préfecture du Lot (DDT 46).

L'ensemble de ces annotations a été partagé en paragraphes, ceux-ci étant rattachés à différents Thèmes et rappelés dans la synthèse ci-après.

Pour en faciliter la lecture, le Commissaire enquêteur a numéroté les paragraphes en fonction de la chronologie et a rappelé chaque fois leur auteur. La même procédure a été appliquée pour les courriers et courriels reçus (lieu et chronologie de réception).

- Présentation de la méthode d'analyse: compte tenu de la multiplicité des contributions et de la répétition de certains arguments, les observations ont été regroupées selon 10 thèmes:

Thèmes	Descriptifs
N° 1: impact santé/ air	Rejets toxiques, poussières,
N° 2: impact acoustique	Bruit, tirs de mines,
N° 3: impact environnemental	Paysagé, écologie, remise en état en fin d'exploitation.
N° 4: impact sur l'eau	Pollutions, présence source...
N° 5: impact transport	Risque routier, circulation des camions,
N° 6: impact sécurité	Risque incendie,
N° 7: impact juridique	Cadre juridique, État, PLU de Bagnac sur Célé
N° 8: impact socio-économique	Économie locale, emploi, le gneiss, intérêt général
N° 9: impact foncier	Dépréciation de la valeur foncière de l'habitat. Vibrations des maisons.
N° 10: Avis favorables	Lettre de soutien, entretien, courriers...

Contributions à examiner individuellement.

- **Primo**: une contribution (défavorable) particulièrement développée par MME Goody (Hameau de Caffoulens), traduit les principaux arguments d'opposition au projet de la SARL SCMC.

Elle serait dénaturée si elle était uniquement analysée dans le cadre de l'examen par thèmes, à partir d'extraits.

- **Secundo**: une contribution développée par MR et MME Théronnel (Ferme de Caffoulens) explicite leur position personnelle face au projet d'extension de la Carrière SCMC et à leur activité professionnelle de « Ferme équestre». Ainsi, le Commissaire enquêteur demande que ces deux contributions jointes en annexe soient examinées séparément et donnent lieu à des réponses ou des commentaires, **point par point**, en faisant référence, le cas échéant aux réponses déjà fournies dans l'analyse thématique.

Il s'agit des correspondances suivantes:

- Contribution de Madame **Mary Goody** : courrier de 05 pages daté du 03 Décembre 2018.

- Contribution de **MR et MME Théronnel**: courrier de 03 pages daté du 03 Décembre 2018.

5°) Synthèse thématique des observations du public.

THEME N° 1:

Observations: 06

THEME: IMPACT SUR L'AIR

N°	REQUERANT	Observation du public
L1	Mme Goody	« Les mesures de poussière doivent être prises chez toutes les maisons les plus concernées et plus souvent ».
L2	Mme Parmiseux	« les arrosages ne sont pas suffisants, les aménagements promis ne sont toujours pas réalisés et doivent l'être de toute urgence et avant nouvel accord, ces poussières sont nocives et rappelons que les enfants vivent dans cet environnement, des contrôles plus précis et réguliers son nécessaires...»
L3	Mr Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	« pollution de l'air (sujet primordiale à l'heure actuelle), de la nature, par les poussières du concasseur, des tirs des sautages de masses, dont les retombées sont nocives du fait de la nature des explosifs...»
L3	Mr Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	« bruits importants par vent du Sud, apportant aussi des pollutions: poussières de pierres qui se déposent dans les maisons et dans les près...»
L5	Mme Parmiseux et Mr Begala	« poussières: revoir l'emplacement des capteurs actuellement placés sous les arbres...»
C2	Association GADEL	« Nous rappelons que l'évaluation et l'impact des activités d'extraction sur la qualité de l'air sont des axes essentiels de la stratégie régionale occitane définie par l'ATMO. Outre les arrosages préventifs, il nous semble important, notamment pour préserver et rassurer les riverains mais aussi pour garantir les bonnes pratiques d'exploitation, d'accompagner l'activité en mettant sous surveillance le site considéré (méthodes de mesures : « Plaquettes de dépôt » et « Jauge d'Owen »). Les résultats d'empoussièremment seraient communiqués en CLCS conformément aux niveaux d'expertise définis par l'ATMO.

THEME N° 2:

Observations: 03

THEME: IMPACT ACOUSTIQUE

N°	REQUERANT	Observation du public
L1	Mme Goody	<i>« RN 122: les travaux proposés laisseront le hameau directement au dessus de la route nationale, avec l'augmentation du bruit, celle ci sera présente en permanence...».</i>
L2	Mme Parmiseux	<i>« les bardages contre le bruit sont indispensable »</i>
L3	Mr Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	<i>« bruits importants par vent du Sud apportant aussi des pollutions (poussières de pierres qui se déposent dans les maisons et dans les près...»</i>

THEME N° 3 :

Observations: 15

THEME: IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

N°	REQUERANT	Observation du public
L1	Mme Goody	<i>« les plans que vous proposez n'impliquent absolument pas que nous sommes maintenant d'accord avec votre projet...ce que vous proposez de faire représente une destruction totale du hameau actuel...».</i>
L1	Mme Goody	<i>« sur les trois côtés, on sera sans les prés, sans les arbres, même sans la vue du paysage, à seulement 100 m du trou de la carrière...»</i>
L1	Mme Goody	<i>« est ce réellement nécessaire d'avoir un merlon tout le long de la route, en dessous de Caffoulens, où ça commence: il n'y a pas de maisons à protéger? »</i>
L2	Mme Parmiseux	<i>« l'activité de la ferme équestre disparaissant, c'est une perte pour le dynamisme de la commune et l'extension de la carrière font que Bagnac sera complètement amputée d'une partie de son territoire...»</i>
L2	Mme Parmiseux	<i>« une partie de la falaise va être touchée par l'extension de l'exploitation, ceci, est en totale contradiction avec la protection de la faune protégée sur ce site...»</i>
L2	Mme Parmiseux	<i>« le visuel environnemental sera complètement dénaturé: impossible à envisager dans une zone touristique de la Vallée du Célé déjà fortement impactée par sa situation actuelle, la carrière exploitée en toute bordure de la route nationale 122, sans aucun rideau végétal digne de ce nom?»</i>
L3	MR Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	<i>« dégradation totale du site de Caffoulen et du paysage vu de la RN 122 ...». <i>nous craignons que l'agrandissement du site par le nouveau tronçon VC11 ne conduise à la disparition du hameau de Caffoulen, des arbres, de la faune sauvage, gibier comme nous: n'accepte pas bruits, pollutions et poussières...»</i></i>

N°	REQUERANT	Observation du public
R 1	MR Ginalhac	« nous souhaiterions un bon rideau d'arbres à pousse rapide : ex thuyas ou peupliers pour cacher le chantier face à la RN 122 ».
L5	Mme Parmiseux et Mr Begala	« Pourquoi détruire des zones de nidification alors que les espèces sont protégées? »
L5	Mme Parmiseux et Mr Begala	« comment va être reconstituée la zone humide située sur le périmètre d'extension? »
L5	Mme Parmiseux et Mr Begala	« pourquoi le maître d'ouvrage a -t- il fait une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées? »
L5	Mme Parmiseux et Mr Begala	« pourquoi les « fines » sont-elles entreposées sur l'emplacement SNCF de la carrière? Visu inacceptable dans un site touristique protégé (Vallée du Célé)? Occulter cet emplacement par une végétation appropriée serait indispensable (ligne d'arbres, arbustes, essences végétales du secteur...)? »
C2	Association GADEL	« Du point de vue environnemental, la falaise va être impactée alors que la présence d'espèces protégées semble avérée : quid de l'autorisation de destruction potentielle et quelles mesures compensatoires? »
C2	Association GADEL	« Enfin, la modification du visuel paysager, dans une vallée hautement touristique, sera d'autant plus dommageable. Quelles protections paysagères ? (Avis de l'architecte paysager de la DDT ?) ».

THEME N° 4 :

Observations: 05

THEME: IMPACT SUR L'EAU

N°	REQUERANT	Observation du public
L2	Mme Parmiseux	<i>« au secteur d'extension de la nouvelle voirie existe un fossé : quels aménagements sont prévus permettant l'évacuation des eaux pluviales? ».</i>
L2	Mme Parmiseux	<i>« l'impact des risques sur la qualité de l'eau, nécessite une interdiction totale de pompage dans la rivière, compte tenu notamment des conditions du réchauffement climatique qui entraîne un niveau d'étiage de plus en plus bas en période de sécheresse... »</i>
L2	Mme Parmiseux	<i>« une source existe sur ce secteur, à laquelle la population de Caffoulens avait accès, que deviendra-t-elle dans le cadre de cette extension? »</i>
L5	Mme Parmiseux et Mr Begala	<i>« pompage dans le Célé: les interdire en période de sécheresse... »</i>
C2	Association GADEL	<i>« La proximité du Célé et les conséquences potentielles sur son débit et sa qualité imposent une interdiction de pompage, qu'il soit direct ou en nappe ».</i>

THEME N° 5 :

Observations: 04

THEME: IMPACT SUR LES TRANSPORTS

N°	REQUERANT	Observation du public
L2	Mme Parmiseux	<i>«une extension du site avec aménagement routier supplémentaire entraînera une circulation importante de camions dans le secteur, donc danger potentiel pour les riverains ».</i>
L2	Mme Parmiseux	<i>« le transport par camion, pour des raisons de sécurité devrait être interdit; l'État actionnaire de la SNCF a le pouvoir de contraindre cette dernière à mettre à disposition une offre de transport par trains satisfaisante... »</i>
L5	Mme Parmiseux et Mr Begala	<i>« nombre de trains en constante diminution, quelles sont les prévisions pour les années à venir si intensification du nombre de trains, prévoir une adaptation pour prendre en compte l'augmentation des émissions de poussières...? »</i>
L5	Mme Parmiseux et Mr Begala	<i>« interdiction de circulation des camions sur la voir communale VC 11... »</i>

THEME N° 6 :

Observations: 08

THEME: IMPACT SUR LA SECURITE

N°	REQUERANT	Observation du public
L1	Mme Goody	« je m'oppose complètement aux changements à la VC 11 et son élargissement: le hameau sera entouré de 3 côtés par la route, de plus comme ce sera plus ample: les voitures pourront rouler plus vite...»
L3	Mr Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	« vibrations importantes dans les maisons lors de certains sautages de masses, et vibrations par ondes aériennes dans certains tirs; ces vibrations dans les maisons vont s'accroître du fait de cette extension et certainement du rapprochement de l'exploitation vers les maisons des riverains...»
L3	Mr Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	« dans le passé, les charges explosives étaient limitées à 600 kg, les charges sont supérieures et méconnues de nous, nous demandons que ces charges soient ramenées à 600 kg par tirs...»
L3	Mr Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	« nous demandons la pose de sismographes pour vérifications des vitesses particulières des tirs et la communication des charges employés par sautage de masse...»
L3	Mr Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	« les fermetures et les accès sur tout le pourtour de l'exploitation sont désuètes et sont à revoir: il faut prévoir une fermeture par poteaux ciment et grillages sur tout le pourtour de l'exploitation ainsi que sur le nouveau tronçon VC 11 »
R1	MR Ginalhac (Laramondie)	« je souhaite que les vibrations de chaque sautage ne s'amplifie pas car nos maisons et bâtiments souffrent...»
C2	Association GADEL	« augmentation des risques liés au nouvel aménagement routier»
L5	Mme Parmiseux et Mr Begala	« la vitesse particulière pondérée pour les tirs de mines doit rester à 5 mm/s comme dans le dernier dossier...»

THEME N° 7 :

Observations: 15

THEME: IMPACT JURIDIQUE.

N°	REQUERANT	Observation du public
L1	Mme Goody	« quand a été déposé le nouveau projet d'extension de la carrière à la préfecture? »
L1	Mme Goody	« liste des participants de la réunion du 16 mars 2017: je ne suis pas nommée présentes alors que je suis venu exprès d'Angleterre? »
L1	Mme Goody	« manque de visibilité des maisons sur les images du dossier et en particulier la mienne: pourquoi? »
L1	Mme Goody	« il n'y a pas d'accord avec les riverains: je ne me considère pas consultée, ni prise en compte... »
L1	Mme Goody	« lors de la réunion du 16 mai 2017: je vous ai parlé de mon bien, vous m'avez dit que vous alliez parler avec vos supérieurs et revenir vers moi, sur une possibilité d'indemnisation... depuis ce jour, vous ne m'avez rien communiqué ? Je voudrais savoir ce que vos supérieurs ont dit de mon cas: indemnisation de ma perte qui est triple »
L1	Mme Goody	« si vous ne m'aidez pas à résoudre ce problème maintenant, vous vous exposez à d'autres revendications inévitables, je serais obligé de prendre des mesures juridiques et d'utiliser la publicité locale, nationale et internationale pour ma cause... j'attends donc une réponse positive de votre part et de vos supérieurs... »
L2	Mme Parmiseux représentante des riverains	« vous rappelle déjà une demande d'autorisation d'extension en 2010, qui a fait l'objet d'une requête au TA de la part des riverains: suite engagements directeur de la carrière concernant les nuisances, nous avons retiré notre requête; nouvelle demande en 2016, au cours de la CLIS de 2016: rappel des engagements pris en non tenus: émissions de poussières ... »

N°	REQUERANT	Observation du public
L2	Mme Parmiseux représentante des riverains	« alors que les directives nationales sont contraignantes pour le maintien en terres agricoles lors de l'examen des PLU, pourquoi à Bagnac, ce secteur de Caffoulens n'a-t-il pas été protégé et classé comme tel? »
L2	Mme Parmiseux représentante des riverains	« l'argument avancé de l'existence de cette carrière depuis plus de 100 ans n'est pas recevable pour nous riverains, déjà une maison a dû disparaître par le passé... »
L3	Mr Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	« Nous sommes contre l'extension de cette Société à Caffoulens »
L3	Mr Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	« la SCMC avait promis des améliorations dans le fonctionnement de cette carrière, mais à notre point de vue: rien n'a été effectué? »
L 5	Mme Parmiseux et Mr Begala	« bardage du primaire: demande que les travaux soient réalisés avant que l'autorisation ne soit donnée... »
C2	Association GADEL	« Sur le passif de l'exploitant: ce dernier s'était engagé (CLCS du 20/09/2016) à réduire les nuisances liées au bruit et aux poussières sédimentables. Cette mise en conformité n'a pas été effectuée, ce qui entache la crédibilité du pétitionnaire.
C2	Association GADEL	« Il est regrettable de noter le déclassement de terres agricoles réalisé aux fins de permettre les divers aménagements prévus alors que la préservation de ces mêmes terres agricoles reste une priorité pour l'État ».
P5	Mr Théron del	« confirme l'importance dans la rapidité des conclusions du projet afin de permettre le déplacement le plus rapidement possible de ses installations (impact financier!) »

THEME N° 8 :

Observations: 03

THEME: IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE.

N°	REQUERANT	Observation du public
L1	Mme Goody	<i>« je suis artiste, j'ai mon atelier en bas de la maison: j'ai une nécessité urgente et croissante de l'utiliser professionnellement, je ne possède pas d'atelier en Angleterre, je dois louer un espace pour travailler...»</i>
L1	Mme Goody	<i>« j'ai décidé la création de résidences d'écriture et de recherche: maison de caffoulens lieu de rencontres créatives, artistiques et intellectuelles...j'espère avoir la 1ère résidence d'écriture de thèse en 2019... si ce projet passe: je ne pourrais plus faire mon propre projet à Caffoulens et sans indemnisation je n'ai pas les moyens de trouver un autre endroit pour le monter...»</i>
P5	Ensemble personnel Carrière SCMC	<i>« souligne importance de garder leur activité pour eux et leurs familles (outil de travail) tous implantés dans le secteur de Bagnac sur Célé...»</i>

THEME N° 9 :

Observations: 06

THEME: IMPACT FONCIER

N°	REQUERANT	Observation du public
L1	Mme Goody	<i>« ce ne sera plus possible de louer avec les expansions proposés de la carrière....».</i>
L1	Mme Goody	<i>« si le projet se met en marche: les changements prévus m'empêcheront d'utiliser ma maison comme j'avais prévu, impossibilité de la vendre comme elle aura perdu toute valeur commerciale...»</i>
L1	Mme Goody	<i>« on me devra de l'indemnisation pour perte de valeur de mon bien, perte de qualité de vie, perte de possibilité de faire mon travail professionnel et perte de revenu...»</i>
L2	Mme Parmiseux	<i>« pour nous riverains, les conséquences inévitables sur la valeur de nos biens immobiliers sont à prendre en compte de manière significative...»</i>
L3	Mr Laborie et les riverains de Laramondie (26 signataires)	<i>« du fait du nouvel agrandissement, nos maisons dans le cas d'une vente subirons une perte importante de leurs valeurs...»</i>
C2	Association GADEL	<i>«Nous relevons un rapprochement par rapport à l'habitat privé préjudiciable à la qualité de vie des riverains. Outre le bruit et les poussières évoqués plus avant, diverses nuisances complémentaires sont attendues : dépréciation du patrimoine immobilier »</i>

THEME N° 10 :

Observations: 05

THEME: FAVORABLE AU PROJET

N°	REQUERANT	Observation du public
L1 + C1	Société Carrières «CM QUARTZ» Catus et Crayssac (46).	<i>Lettre de soutien pour le projet de renouvellement et d'extension ainsi qu'au projet de déviation VC 11. (cf. Pièce jointe). Impact socio-économique important... Intérêt général pour l'emploi de la commune; Qualité du process de fabrication; Qualité du produit extrait; Savoir faire; Activité économique pour l'emploi...</i>
R 2	Mr Breuil employé SMC	<i>-évolutions sécurité et qualité carrière; -optimisation environnement, bruit, poussières par pose de moyens techniques... -impact socio-économique travail pour sa famille... -évolution de carrière au sein entreprise... -soutien entièrement le projet, indispensable pour l'économie et le maintien des entreprises à la campagne... (intéressé venu s'exprimer de son propre gré: à un an de la retraite...).</i>
R 3	Mr Seyrolle	<i>« ancien employé par la SMC, favorable au maintien de la carrière, d'autant que la société fait beaucoup d'efforts en ce qui concerne l'environnement et contribue au maintien des activités dans nos régions... »</i>
Courriel	Entreprise «OCCI / transport Rodez»	<i>« j'ai créé mon entreprise depuis 10 mois sur Olemps dans l'Aveyron, je charge à la carrière SMC pour approvisionner le poste enrobé de Colas/Rodez...avec qui j'ai un contrat cadre. Primordial et vital pérennité de l'exploitation SMC : je fais travailler les commerces locaux (restaurants, carburant...) ».</i>
Courrier	MR et MME Thérondel (ferme Caffoulens)	<i>« l'aboutissement de ce projet est nécessaire pour permettre la finalité de notre délocalisation sur Vigeac, qui est désormais vitale pour notre entreprise.... »</i>

Courrier	Personnel Carrière SCMC	<i>« lettre de soutien de l'ensemble du personnel de la carrière (08 signatures), rappel sur engagement charte environnementale et impact socio-économique pour les familles... »</i>
Courriel	Maires des communes de: Bagnac sur Célé Trioulou, Linac, Saint Jean Mirabel, Saint Santin de Mours, Predeignes.	<i>« Avis favorable des Élus ».</i>

SYNTHESE GLOBALE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.

THEMES	IMPACT	TOTAL OBSERVATIONS
N° 1	Santé/ Air	06
N° 2	acoustique	03
N° 3	environnemental	14
N° 4	eau	05
N° 5	transport	04
N° 6	sécurité	08
N° 7	juridique	15
N° 8	socio-économique	03
N° 9	foncier	06
N° 10	favorables	12

5°) Complétude d'information sur le projet.

Audition des personnes: Conformément à l'Article R.123-16 du Code de l'environnement qui autorise le Commissaire Enquêteur d'auditionner « *toute personne qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à l'enquête publique* », **j'ai fait usage de cette possibilité.** Ainsi, le tableau ci-après synthétise les quelques démarches entreprises pour compléter mon information soit lors de rencontres, interviews sur place ou à distance des différents acteurs susceptibles d'apporter un éclairage complémentaire sur le projet et son contexte.

<u>Qui est concerné?</u>	<u>Quelle est sa fonction?</u>	<u>Moyens de contact</u>
<u>N° 1:</u> MR Roussel	Chargé de projet Carrière SCMC	Entretien + courriel
<u>N° 2:</u> Mmes Clarenc et Pephily	Bureau des Procédures DDT du Lot	Entretien + courriel
<u>N° 3:</u> MR Gouzy	Chef de Centre Carrière SCMC	Entretien + courriel
<u>N° 4:</u> MR Araqué	Maire de la commune de Bagnac sur Célé	Entretien
<u>N° 5:</u> MR Lavayssière	Vice Président de la CCGF réfèrent Voirie	Entretien
<u>N° 6:</u> MR Jonte	Inspecteur DREAL du Lot	Entretien
<u>N° 7:</u> Technicien voirie	Service territorial routier du Nord du Lot Conseil Départemental	Entretien
<u>N° 8:</u> MR Truquet	Unité études et planification DDT Lot	Entretien
<u>N° 9:</u> MR Sicard	Architecte des Bâtiments de France (Lot)	Entretien
<u>N° 10:</u> MR Joseph	Agence Régionale Santé (Lot)	courriel
<u>N° 11:</u> Chef SDIS 46	SDIS du Lot	courriel
<u>N° 12:</u> MR Serieye	DPX Réseau SNCF Gare de Figeac	Entretien+ courriel
<u>N° 13:</u> Notaire	Étude Notaire Figeac	Entretien
<u>N° 14:</u> MR Renaud	DDT du Lot	Entretien

Partie 2: Questions complémentaires du Commissaire enquêteur.

Question n° 1: En matière de gestion des eaux de ruissellement de la carrière, quels sont les volumes prélevés dans le « Célé» par période d'étiage et ou hors étiage.

L'enregistrement des volumes prélevés pour être prescrit.

Pouvez-vous préciser les caractéristiques du ruisseau de Caffoulens dans lequel seront rejetées les eaux de la nouvelle voirie communale;

Ainsi, force est de constater que la réalisation d'un «*état zéro*» de ce ruisseau (morphologie, indice biologique) pourrait être utilement prescrite:

- Quelle est la position du porteur de projet sur cette question?

Question n° 2: En matière d'impact paysager, la carrière actuelle située au bord du Célé est peu perceptible de la RN 122 en venant de Figeac, néanmoins elle se révèle très visible en venant de Bagnac sur Célé.

Ainsi, force est de constater qu'il serait indispensable de renforcer le cordon boisé le long de cette RN 122, notamment par une plantation plus généreuse en essences feuillues locales en lieu et place des résineux actuels (peu occultant), afin d'assurer une meilleure cohérence paysagère.

L'étude du dossier précise sur ce point (cf. étude d'impact), que le projet se situe dans les « *serres du Figearois* », composante de la frange Sud de l'entité paysagère du Ségala et prenant place dans la vallée du Célé, inscrite à l'inventaire des sites (réf. Art. 341-1 du Code de l'Environnement...).

En corollaire, lors de la visite des lieux et pour se rendre en mairie de Bagnac pour ses permanences, le CE a particulièrement remarqué l'impact visuelle néfaste constitué par les stocks disposés en étage...

- Quelles sont les mesures envisagées par le porteur de projet pour remédier à cette situation?

Question n° 3 : Plusieurs riverains ont fait état de la présence d'une source sur le secteur d'extension, à laquelle les riverains avaient accès:

- Pourront-ils toujours y avoir accès et quelles sont les mesures prises par SCMC pour préserver cette source ?

Question n° 4: En matière de sécurité incendie: bien que l'exploitation soit à ciel ouvert et que la carrière soit de nature minérale, le site renferme 2 cuves d'hydrocarbures totalisant 42 m² et plusieurs autres cuves d'huiles, de graisses et de lubrifiants.

Selon l'étude du dossier (étude de danger), n'est pas précisé si la voirie interne permet l'accès des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie (DECI), n'est pas précisée aux niveaux des volumes d'eau disponibles et de l'accès aux véhicules.

D'après les informations du CE prises auprès du SDIS, la réserve d'eau présente sur le site peut certes concourir à la DECI, sous réserve de présenter in extenso, des caractéristiques précises:

- être pérenne et accessible,
- être équipée d'une plateforme de mise en station pour les engins incendie, d'une surface de 8 mètres x 4 mètres au minimum au droit du plan d'eau.
- Avoir un écart de dénivellation par rapport au plan d'eau ne dépassant pas 6 mètres.
- Avoir une profondeur de 1 mètre minimum.

- Considérant ces exigences en matière de DECI, quelle est la position du porteur de projet?

Question n°5: En matière d'environnement humain, des populations sont présentes que ce soit au dessus de la carrière (Caffoulens, Laramondie,...) ou sur le côté opposé de l'autre côté du Célé (le Caffol, Billoux...).

Si la répartition de cette population est clairement indiquée: parmi ces riverains, le camping et gîte liée à une activité équestre sont au plus près du projet (ferme de Caffoulens);

Conséquemment, le déplacement de ce camping était déjà en cours lors des relevés de terrains en avril 2016, l'étude du résumé non technique de l'étude d'impact (décembre 2017) confirme que SCMC «*va aider financièrement l'exploitant de ce camping et ferme équestre à déplacer ses activités sur la commune de Viazac...*»

- Où en est précisément la procédure de ce déplacement dans le cadre du projet actuel?

Question n°6: Si l'étude du dossier permet de constater qu'en matière de prévention du risque sanitaire lié à une pollution des eaux souterraines et superficielles (huiles, hydrocarbures et matières en suspension), se révèle limité compte tenu des mesures en place (bassins de décantation des eaux ruisselant sur le carreau, traitement des eaux de lavage des granulats, stockage des produits...), en revanche, le dossier n'aborde que trop peu l'impact potentiel du projet sur la qualité des eaux du Célé.

Ainsi, il est indiqué (p 52 résumé non technique) que «*le seul risque de pollution des eaux du Célé*» correspond à une pluie décennales:

Conséquemment, il apparaît utile de préciser l'occurrence de dépassement des pluies décennales sur le territoire et d'évaluer l'impact potentiel sur les sites de baignades en aval et le cas échéant de définir une procédure d'information des éventuels gestionnaires de sites de baignade concernée.

- Sur ce point, quelles sont les mesures qui seront prises par le porteur de projet pour répondre à ce constat?

Question n° 7 : Dans l'hypothèse de précipitations exceptionnelles, le ruissellement sur des zones fraîchement réhabilitées pourrait entraîner des écoulements d'eau turbide vers le ruisseau de Caffoulens...

Les écoulements éventuels pourraient -ils contenir le floculant utilisé par l'entreprise?

En corollaire, la composition de ce floculant est-elle dangereuse pour les riverains ? Et quelles sont les mesures préventives prises par SCMC sur ce point ?

Question n° 8: (posée par MR Greutert lors de la Réunion publique)

« est ce qu'une étude d'impact sur les courants d'air a été faite dans le secteur de l'expansion, parce que dès que l'on attaque le sommet dans les virages, vous allez avoir des courants d'air dans la plaine qui vont être modifiés ? »

Question n° 9: Concernant la déviation de la VC 11, en particulier la modification de sa largeur de voirie: **quelles sont les raisons qui motivent son agrandissement?**

Question n° 10: Concernant la déviation de la VC 11: certains riverains des hameaux ont fait mention que plusieurs camions PL empruntaient cette voirie, en particulier en descente vers la RN 122, dont notamment un exploitant, qui travaille pour l'entreprise SCMC...

Ainsi, il apparaît que le croisement avec un camion sur cette voirie s'est révélé à plusieurs reprises «accidentogène» vu le degré et largeur de la chaussée:

(ex: maman conduisant ses enfants à l'école...) en conséquence, la police et responsabilité de cette voirie étant de l'autorité du Maire de Bagnac sur Célé: **quelles sont les mesures de prévention qui seront mis en vigueur pour annuler ces dangers dans le cadre du déclassement prévu ?**

Partie 3: Photocopies des documents du Registre d'enquête remis par le Commissaire enquêteur à MR Gouzy de la SARL SCMC et Mr Araqué Maire de Bagnac sur Célé.

Nota: Une version du déroulement de la Réunion d'information et d'échanges du 08/11/2018 remis également.

- Fin du Procès verbal des observations du public et du Commissaire enquêteur.

PV remis le Jeudi 06 Décembre 2018, par Jean-Marie Wilmart Commissaire enquêteur.

Pris en compte par le Directeur de la Carrière SCMC:

Pris en compte par Monsieur le Maire de Bagnac sur Célé:

